

# LE MADAWASKA

CINQ SOUS LE NUMERO

EDMUNDSTON, N.-B., 28 FEVRIER, 1929.

SEIZIEME ANNEE No. 9.

## LA QUATRIEME SESSION DE LA 9e LEGISLATURE A FREDERICTON

Elle s'est ouverte jeudi dernier. — Les grandes lignes du discours du Trône. — Le débat sur l'adresse est commencé. — Le C. N. R., achètera probablement le St. John Valley Ry.

Fredericton, N.-B., 21.—La quatrième session de la neuvième législature du Nouveau-Brunswick a été ouverte jeudi dernier par Son Honneur le lieutenant-gouverneur McLean. C'est la première fois que ce dernier remplissait ces fonctions.

La cérémonie a été entourée de beaucoup d'éclat et de pompe, au bruit du canon et avec grand déploiement militaire. Le lieutenant-gouverneur est lui-même un militaire qui a toujours eu un faible pour l'armée.

Voici les grandes lignes du discours du trône :

Le gouverneur fait d'abord allusion à la mort de M. Gordon C. Grant, député du comté de York, dont il regrette la disparition.

Il se réjouit du retour à la santé de Sa Majesté le roi d'Angleterre.

Les ministres provinciaux sont allés à Toronto durant la vacance pour y tenir une conférence avec les gens des provinces maritimes, qui demeurent maintenant dans le but de stimuler le commerce entre nos provinces et celle d'Ontario et d'établir d'un côté et de l'autre des relations plus favorables. A la suite de cette conférence, un représentant commercial a été nommé pour veiller sur les intérêts des provinces maritimes dans l'Ontario. La législature devra voter le montant nécessaire au maintien de cet officier.

Les représentants de l'association parlementaire de l'Empire britannique ont visité la province et y ont laissé un agréable souvenir.

Le gouvernement annonce que les négociations pour la vente du chemin de fer de la Vallée de St-Jean progressent d'une manière satisfaisante, et que la province sera bientôt soulagée, d'un lourd fardeau financier à ce sujet.

Le gouvernement provincial a donné au gouvernement fédéral un mémoire au sujet des ressources naturelles des finances de l'Ouest et a demandé que la province fut placée sur un pied d'égalité avec les autres provinces en matière de subsides.

Le gouvernement provincial a fait les démarches nécessaires pour assurer le fonctionnement dans la province de la loi des prêts aux fermiers. Le Dr. McLean a visité la province à ce sujet et la loi fonctionnera dans un avenir rapproché.

Vu l'incertitude qui règne au sujet du coût de la loi des pensions aux vieillards, le gouvernement a décidé de nommer une commission qui devra enquêter et faire rapport au gouvernement.

Des moulins à pulpe et à papier sont en voie de construction à Dalhousie et à Athol, près de Campbellton grâce à la politique adoptée par la province. D'autres moulins sont construits près de Chatham et sur la rive opposée de la Rivière Miramichi.

Le Gouvernement a établi la gratuité des livres d'écoles jusqu'au grade VIII, inclusivement.

Un surintendant général de la Voirie a été nommé pour la province et à l'avenir les personnes qui travaillent sur les chemins seront payées tous les quinze jours.

L'industrie du bois a eu une année passablement prospère et les revenus territoriaux ont été satisfaisants.

Le développement des ressources financières s'annonce bien et les touristes augmentent en nombre tous les ans.

Le département de l'Agriculture a fait de bon usage de son budget dans l'élevage des animaux, de la volaille et dans l'industrie agricole. L'immigration a augmenté.

L'assistance accordée aux subalternes a rendu de grands services aux individus et aux municipalités. On espère pouvoir bientôt constituer une nouvelle institution pour les tuberculeux et une addition à l'hôpital de St-Jean est (Suite à la page 6)

## TROIS ALARMES LE MEME JOUR

Les pompiers d'Edmundston ont à répondre à trois appels lundi. — Un autre appel mardi soir à l'Hôtel Royale.

### IL FAUT RAMONER LES CHEMINÉES

La maison de M. Alex. Albert, sur la rue Victoria a subi des dommages considérables lundi matin. Vers 730 heures, les pompiers ont été appelés pour combattre le feu qui déjà faisait rage. La fumée remplissait la maison et il était très difficile de localiser le foyer de l'incendie. Il fallut l'abondance de l'eau pour maîtriser le feu. Les dommages sont considérables, surtout par la fumée et l'eau; les assurances couvrent les dommages.

Vers 7 heures, lundi soir, une seconde alarme appela les pompiers sur la rue Rice pour éteindre un feu de cheminée à la résidence de M. J. E. Bernier. Il n'y eut aucun dommage.

Le même jour, au cours de la soirée, les pompiers répondaient à un troisième appel chez M. Eddy Savage, locataire de M. J. J. Bérubé, sur la rue Rice, près de l'église, pour éteindre un autre feu de cheminée.

Mardi soir, vers dix heures, l'attention des passants fut attirée par les étincelles qui sortaient en abondance de la cheminée de l'Hôtel Royale. Les pompiers furent appelés et tout rentra dans l'ordre sans dommages.

A cette période de la saison les cheminées sales ou défectueuses sont la cause de bien des incendies. Afin de prévenir des incendies désastreux, il serait sage que chaque propriétaire ou locataire fasse un examen sérieux de sa cheminée et des tuyaux qui s'y rendent, principalement lorsque ceux-ci passent dans les murs. Une négligence de ce côté peut occasionner de grands désastres. Il serait même sage de ramoner les cheminées et d'enlever la saie qui s'est accumulée depuis l'automne. Il vaut mieux prévenir les incendies que d'avoir à les combattre.

## LE C. N. R. VA-T-IL ACHETER CE RESEAU?

Fredericton, N.-B., 26.—Mmes E. E. Fairweather, de Montréal, et Ivan C. Rand, de Moncton, avocats du Canadian National, étaient ici en consultation avec l'hon. J. B. M. Baxter, premier ministre de la province, en rapport avec l'acquisition du chemin de fer de la Vallée de St-Jean par le Canadian National.

La rumour veut que le Canadian National soit disposé à payer \$6,000,000, ou à peu près cette somme, pour le chemin de fer de la Vallée de St-Jean qui a coté de la province entre \$7,500,000 à \$8,000,000.

Il y a dix-huit mois depuis que les négociations ont été ouvertes avec le gouvernement fédéral par le premier ministre. Si le Canadian National absorbe le chemin de la Vallée, celui-ci sera probablement prolongé jusqu'à Grand Falls et le réseau du gouvernement serait alors la route la plus courte entre les provinces de l'Ouest et les ports de mer de l'Est.

## LICENCES D'AUTO ET PERMIS DE CONDUIRE

C'est aujourd'hui le dernier jour des licences d'automobiles pour l'année 1928. Le 1er mars, il faudra avoir les licences de l'année 1929 avec les nouvelles couleurs.

Les règlements sont en même temps changés. Une personne qui obtient une licence d'automobile reçoit seulement un certificat d'enregistrement qui ne lui permet pas de conduire un automobile. Elle doit obtenir, de plus, un certificat de compétence qui l'autorisera à conduire un char. Ce certificat peut être décerné par un chauffeur attitré ou par un garage et

## LA VILLE D'EDMUNDSTON A DES DROITS ET PRIVILEGES DE GRANDE VALEUR SUR LA RIVIERE VERTE

C'est ce qu'explique M. H. G. Acres aux membres du Conseil-de-Ville et de l'Exécutif de la Chambre de Commerce. — Ce que signifie le plan de développement qu'il propose à la ville, comparé à l'achat de l'électricité d'une compagnie privée.

"La ville économiserait suffisamment pendant trente ans pour payer toutes ses obligations."

"Je ne puis m'expliquer comment une personne pourrait même rêver de se départir de l'installation électrique à la rivière Verte depuis que j'ai pris connaissance des droits et privilèges que la législature provinciale a accordé à la ville d'Edmundston, sur la rivière Verte. Ces droits et privilèges ont une valeur d'au moins un demi million de dollars par l'importance que l'hydro acquiert de jour en jour."

Telles sont les paroles que M. H. G. Acres, ingénieur consultant de la ville, a prononcées au cours de ses remarques, vendredi dernier, devant les membres du Conseil de ville et de l'Exécutif de la Chambre de Commerce.

La ville d'Edmundston, par des pouvoirs octroyés par la province, il y a une vingtaine d'années, a le droit d'exploiter la rivière Verte, pour fins de production d'électricité, sur une distance de dix-huit milles. Elle a également le privilège de la vente de cette énergie électrique dans tout le comté de Madawaska.

En faisant les barrages et autres développements nécessaires, M. Acres croit à la possibilité de développer 8000 forces sur la rivière Verte, à un coût relativement bas ne pouvant se comparer aux développements de la rivière Musquash où l'hydro a été créé artificiellement. La rivière Verte offre une source naturelle de production électrique par la chute prononcée des eaux et ses rives escarpées.

Parlant du plan de développement qu'il propose dans son rapport, M. Acres démontre les mauvaises conditions du système actuel et les dangers de temporiser. L'écluse actuelle peut résister encore quelques années, elle peut être emportée demain. Rien ne garantit sa solidité. Elle est actuellement une perte de revenus annuelle. S'il fallait refaire une écluse neuve après le départ de celle-ci, cela occasionnerait une dépense qu'il estime à environ \$100,000. Si la ville a réellement envie de mettre en valeur la source d'énergie que lui offre la rivière Verte, elle a tout à perdre en attendant.

D'après le plan de développement proposé, le système pourrait produire 1835 forces, demande maximum, comparé à 496 forces du plan actuel. Le coût annuel mentionné dans le rapport, pour ces développements, est basé sur le coût de production livré au consommateur. Pour le comparer aux taux proposés par la Maine & N. B. Electrical Power, c'est-à-dire à la station de distribution, il faut déduire 25% qui représente les frais de distribution, les pertes sur la ligne, et les taxes de faveur faits aux églises, et autres institutions publiques.

Les développements coûteraient alors à la ville, chaque année et d'une façon permanente pendant trente ans, la somme de \$34,244. Cette somme comprend le fonds d'amortissement et l'intérêt de la vieille dette (\$148,340) tout autant que pour la nouvelle dette (\$289,000).

Que la ville achète de l'électricité d'une compagnie privée ou qu'elle fasse les développements proposés, elle est dans l'obligation de dépenser la somme de \$23,500 pour la construction d'une sous-station dans le centre de la ville. Si elle achète l'électricité, elle devra continuer à placer un fonds de réserve pour payer la vieille dette et cela au dépens des revenus de la distribution. C'est-à-dire qu'il faudra mettre de côté la somme de \$7,200 par année en plus des factures de la compagnie à payer régulièrement.

M. Acres explique ce que signifie le développement électrique municipal; le consommateur, en payant son compte de lumière, achète non seulement du service mais aussi une partie du plan municipal. Il contribue au fonds de réserve qui sert à payer le coût de l'entreprise. Lorsque l'énergie est fournie par une compagnie privée, le consommateur ne paie que pour du service.

C'est pour cette raison que dans les calculs suivants M. Acres déduit sur le coût annuel, la somme destinée au fonds d'amortissement, pour montrer ce que la ville économiserait en faisant son développement au lieu d'acheter l'énergie électrique aux taux de la 1ère proposition de MM. Brillant et Alline. La balance au crédit de la ville serait pour les cinq années à venir comme suit :

1929:	\$6,484.	1931:	\$12,418.
1930:	\$9,234.	1932:	\$15,953.
1933:	\$20,090.		

C'est-à-dire qu'après cinq ans, la ville aurait économisé une somme totale de \$64,179, en négligeant son électricité elle-même, d'après le plan proposé. En continuant les calculs pour trente ans, gardant toujours la même proposition d'amortissement, la ville aurait économisé à cette date une somme plus que suffisante pour payer toute sa dette actuelle, laquelle dépasse \$700,000.

D'après M. Acres, le coût de l'électricité par kilowatt-heure, à la sous-station de distribution, en faisant le développement, serait en 1929 de 2.80 cents; en 1933, 1.82 cent. Ce coût inclus les fonds d'amortissement.

Par contre, en employant l'échelle des taux fournie par la compagnie, l'électricité coûterait en 1929, 2.77 cents; en 1933, 2.45 cents. C'est-à-dire que la ville ne paierait pas en dessous de 2.25 cents avant six ou sept ans, aux conditions faites par la compagnie.

M. Acres conclut que la ville ne devrait pas considérer avant dix ans d'acheter de l'électricité d'une compagnie privée en abandonnant son système actuel.

Le président de la Chambre de Commerce, l'hon. M. Michaud, et quelques autres membres de l'assemblée ainsi que M. Alline, demandèrent certaines précisions sur les données de M. Acres, ce que celui-ci fit avec bonne grâce.

M. Alline expliqua que lui-même et M. Brillant n'avaient jamais eu l'intention d'acheter les droits et privilèges de la rivière Verte dans leurs propositions, d'autant plus que se sont des choses non transférables, et que la somme offerte n'était que pour la présente installation sur la rivière, laquelle serait abandonnée si les marchés se concluaient.

M. Gordon Kribbs, ingénieur électricien associé de M. Acres, donna lui aussi plusieurs renseignements. M. Brillant adressa quelques mots, demandant au maire Cormier de lui faire la faveur de lui envoyer une copie de la présente dissertation de M. Acres, celui-ci ayant dit qu'il mettrait sous forme de rapport les détails qu'il venait de prononcer.

Plusieurs citoyens ont assisté à cette importante assemblée, outre les membres de la Chambre de Commerce et le Conseil de Ville.

Pour terminer l'assemblée le Dr. Laporte a émis l'opinion que cette question ne nécessitait pas un referendum, qu'elle devait être étudiée par les hommes d'affaires de la ville, à la Chambre de Com-



## PETITES NOUVELLES D'UN PEU PARTOUT

### QUINZIEME ANNIVERSAIRE

La paroisse de l'Assomption de Moncton vient de célébrer le 15e anniversaire de sa fondation. L'abbé Henri D. Cormier, en a été le digne pasteur pendant toute cette période.

Il n'y avait autrefois qu'une seule paroisse catholique dans la ville de Moncton avec une seule église fréquentée par les fidèles des deux langues.

La population française augmenta si rapidement qu'il fut bientôt nécessaire de construire un nouveau temple et c'est alors, en 1913, que fut fondée la paroisse de l'Assomption à laquelle appartiennent tous les habitants de langue française de la ville. Il y a aujourd'hui environ 6,000 citoyens acadiens à Moncton.

### DECES DU CARD. VICO

Rome.—La mort, de bonne heure dimanche matin, du cardinal Vico, préfet de la Sacré Congrégation des Rites, réduit l'effectif du Sacré Collège à 61 membres, dont 28 italiens et 33 étrangers. Il y a maintenant 9 sièges à pourvoir.

On se demande avec intérêt quelle sera la nationalité des futurs cardinaux. Le cardinal Vico a succombé à l'influenza. Il était né en 1847. Il fut nonce à Madrid quelques années à partir de 1907. Il devint cardinal en 1911.

### DECES DE Mme Dr. DOIRON

C'est avec regret que les nombreux amis du Dr. J. A. Claude Doiron, de Magoy, province de Québec, ont appris la mort de son épouse, née Gertrude Sutton, fille de M. R. A. Sutton, ancien magistrat de la ville de Bathurst. La défunte était âgée de 28 ans et était hautement estimée de tous ceux qui la connaissait.

### LE FRANÇAIS DANS LA POLICE DE TORONTO

Toronto, 23.—Les policiers de Toronto vont apprendre le français. Hier soir, les inspecteurs Alexander et Crosbie avec 10 agents appartenant au poste de Dundas Street West ont reçu leur première leçon de M. J. Confidre. Ce linguiste, qui est de passage à Toronto, a offert d'enseigner le français aux membres de la police. On s'attend à ce qu'il y ait au moins 50 hommes dans chaque classe.

### INCENDIE DE \$30,000

Bathurst, 23.—Un incendie a détruit hier le grand établissement moderne d'emballage, de crème glacée et de bonbons appartenant à Bosca and Buraglia, Ltd. Les pertes sont estimées à \$30,000.

### UN INCENDIE A CAUSAPASCAL

Québec, 25.—Le village de Causapascal, comté de Matane, a été particulièrement détruit samedi par un incendie. Deux hôtels, une résidence et quelques granges ont été rasés jusqu'au sol, avec pertes de cinquante mille dollars. Les personnes qui logeaient aux deux hôtels ont été forcées de s'enfuir en vêtements de nuit, et tout leur avoir fut détruit. Personne ne fut blessé.

merce, et une recommandation faite au Conseil de Ville qui a charge de l'administration des affaires publiques. Son honneur le maire Cormier se prononça du même avis quoique n'ayant personnellement, dit-il aucune objection à un referendum.

Le Dr. Laporte proposa une résolution par laquelle la Chambre de Commerce recommande au Conseil de ville de faire les démarches nécessaires pour demander les permis d'emprunter à la Législature, au cas où la ville déciderait de faire les développements proposés. Personne ne mit d'objection à cette résolution. L'assemblée fut alors ajournée.